INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS

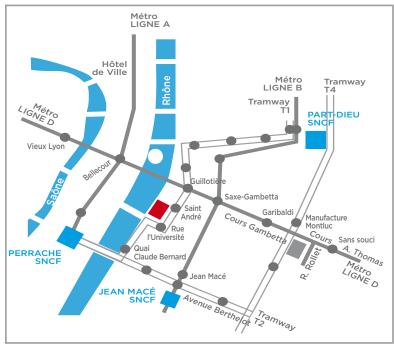
- Gratuité pour les enseignants-chercheurs et les étudiants
- Pour les professionnels : 200 euros TTC pour la journée du 08 juin 2017

CONTACT

Faculté de Droit - Université Jean Moulin Lyon 3 Equipe de Droit Privé - colloque Action de Groupe J 21 1C, avenue des Frères Lumière CS 78242 69372 LYON CEDEX 08 edprive@univ-lyon3.fr

LIEU DE L'ÉVÉNEMENT

Amphithéâtre Huvelin Université Jean Moulin Lyon 3 15 quai Claude Bernard- Lyon 7°







WWW.FACDEDROIT.UNIV-LYON3.FR



UNIVERSITÉ **JEAN MOULIN** LYON III

COLLOQUE: LA LOI « J 21 » ET LES ACTIONS DE GROUPE: UNE NOUVELLE DYNAMIQUE?

8 JUIN 2017

9H30-17H30



Amphithéâtre HUVELIN Université Jean Moulin Lyon 3 15 quai Claude Bernard - 69007 Lyon

Sous la direction de **Blandine ROLLAND**, Maître de conférences - HDR, Université de Lyon - Jean Moulin, Équipe Louis Josserand (EA 3707)

Avec le soutien de :













COLLOQUE LA LOI « J 21 » ET LES ACTIONS DE GROUPE : UNE NOUVELLE DYNAMIQUE ?

Matinée : de 9 h 30 à 12 h 30

Présidence de Cyril NOURISSAT, Professeur des Universités, Université de Lyon - Jean Moulin, EDIEC (EA 4185)

L'action de groupe est-elle soluble dans le Code de procédure civile ?
Hervé CROZE, Agrégé des Facultés de Droit, Université de Lyon - Jean Moulin

1. L'action de groupe et ses applications

De l'action de groupe en matière de consommation et concurrence à la Loi « J 21 » de modernisation de la justice du XXIème siècle

Maria José AZAR-BAUD. Maître de conférences. Université Paris-Sud. IDEP

Table ronde : Bilan des premières actions de groupe

Serge BARRAUD, Responsable du service juridique de L'Auxiliaire

Michel BOUTARD, Président de l'UFC-Que Choisir Lyon Métropole & Rhône

Patricia FOUCHER. Juriste à l'Institut National de la Consommation

Quels enjeux pour les nouvelles actions de groupe ?

 L'action de groupe en matière de discriminations dans les relations de travail

Alexis BUGADA, Professeur des Universités, Aix-Marseille Université, Centre de droit social (EA 901)

■ L'action de groupe en matière de discriminations

Annabelle TURC, Docteur en Droit, chargée de cours, Université de Lyon - Jean Moulin

 L'action de groupe en droit administratif et l'action en reconnaissance de droits

Me Serge DEYGAS, Avocat, Lyon

L'action de groupe et la protection des données personnelles
 Me Yves BISMUTH, Avocat, Lyon

Après-midi : de 14 h 30 à 17 h 30

Présidence de Stéphane PILLET, Professeur des Universités, Université de Lyon - Jean Moulin, CLHDPP (EA 669)

2. L'action de groupe en pratique

Dimension procédurale de l'action de groupe

- Le déroulement procédural d'une action de groupe Me Charles JOSEPH-OUDIN. Avocat. Barreau de Paris
- Gestion contentieuse et recours aux modes amiables en matière d'actions de groupe

Me Bertrand de BELVAL, Avocat, Délégué général du Bâtonnier auprès des affaires économiques, Barreau de Lyon

Intérêts et limites des actions de groupe

- L'intérêt et les limites d'une action de groupe en matière de santé Anne GUEGAN-LECUYER, Maître de conférences - HDR, Université Paris 1
- L'opportunité d'une action de groupe en matière d'environnement Blandine ROLLAND, Maître de conférences - HDR, Université de Lyon - Jean Moulin, Équipe Louis Josserand (EA 3707)
- L'action de groupe non consacrée en matière d'accident collectif Caroline LACROIX, Maître de conférences - HDR, Université de Haute-Alsace, CERDACC (EA 3992)

Rapport de synthèse

Mélina DOUCHY-OUDOT, Professeur, Université de Toulon, UMR-CNRS DICE 7318.